

Le 18 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus : les professionnels de santé libéraux se mobilisent activement à l'entrée en phase épidémique

L'accès à un professionnel de santé est indispensable à tous dans cette période critique. C'est un besoin essentiel pour les soins courants en médecine générale comme en médecine spécialisée, pour les soins infirmiers et pour tous les soins de ville. Alors que l'épidémie progresse, le secteur hospitalier se concentre sur les cas les plus lourds et la ville prend en charge l'immense majorité des patients qui ne nécessitent pas une hospitalisation. Tous les représentants des professionnels de santé libéraux se mobilisent avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, pour garantir à tous les patients l'accès à ces professionnels de santé de premier recours et pour mettre en place des solutions de prise en charge spécifiques pour les patients qui présentent des symptômes respiratoires.

En phase épidémique il faut s'adresser prioritairement à son médecin traitant sauf en cas de symptômes sérieux qui nécessitent de recourir au 15.

Lorsqu'on a des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au COVID-19 : on reste à domicile, on évite les contacts, on appelle son médecin traitant ou un médecin avant de se rendre à son cabinet, ou encore le médecin de garde.

Les spécialistes peuvent être en appui du médecin traitant, en relais si besoin des soins hospitaliers spécialisés non assurés du fait des déprogrammations des soins hospitaliers, comme des services d'urgence.

Ce n'est que si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement que l'on appelle le SAMU- Centre 15.

.../...

Les cabinets médicaux restent ouverts et des consultations médicales dédiées COVID-19 se mettent progressivement en place

L'ensemble du système de soins de ville est mobilisé et reste ouvert pendant la phase épidémique.

Le respect des règles sanitaires est organisé lorsque le patient doit venir au cabinet pour une consultation.

Les médecins, généralistes et spécialistes, vont assurer les consultations sur rendez-vous ou organiser des plages horaires dédiées aux patients qui présentent des signes respiratoires. Ils utiliseront autant que possible les moyens de télémédecine.

Dans plusieurs départements de la région, des médecins libéraux organisent progressivement des consultations dédiées, consacrées spécifiquement aux patients qui présentent des signes respiratoires de type COVID-19.

L'ensemble de ces services de soins dédiés seront répertoriés par les Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins, et rendu public au fur et à mesure de leur installation. Ces nouvelles modalités de consultations médicales se mettent en place par exemple en Haute-Garonne, dans l'Aveyron ou les Pyrénées-Orientales. Dans chacun de ces territoires, les médecins qui souhaitent s'engager dans ces dispositifs peuvent prendre contact avec l'ARS, le conseil départemental de l'ordre et l'URPS des médecins libéraux.

Une application pour trouver un(e) infirmier(e)

La profession infirmière est également totalement mobilisée. Plus de 3 300 infirmières sont aujourd'hui référencées dans l'application INZEE CARE, qui permet de trouver une infirmière assurant le suivi des patients atteints par le COVID-19 à domicile. Cette solution permet de couvrir tout le territoire régional pour faciliter la recherche d'un(e) infirmier(e).

Des solutions de télémédecine et de e-santé

L'URPS des médecins libéraux propose également une solution de télémédecine gratuite pour tous les médecins de la région. Ce dispositif MEDICAM est d'ores et déjà actif et compte actuellement plus de 1 850 médecins inscrits.

Enfin, un outil d'aide au diagnostic et de suivi des patients susceptibles d'être infectés a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le Conseils de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne, le Conseil de l'Ordre des Infirmiers et le CHU de Toulouse, avec l'appui du GIP E-Santé Occitanie. Accessible depuis Internet, cet outil est partagé entre médecins et infirmiers pour assurer la continuité de la prise en charge à domicile.

.../...

Rappel des règles d'accès aux soins

En l'absence de signes de gravité, les patients doivent prendre contact en priorité avec leur médecin traitant ou la structure dans laquelle il exerce. Dans l'impossibilité d'avoir accès à un médecin traitant, les patients pourront joindre le SAMU Centre-15 pour orientation vers une autre structure. Les médecins spécialistes contribuent également à la demande de soins des patients.



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :

-  Toux
-  Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos. Si vous ressentez ces premiers signes :

-  Restez chez vous et limitez les contacts avec d'autres personnes
-  N'allez pas directement chez votre médecin, appelez-le avant ou contactez le numéro de la permanence de soins de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr